



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2026**

Membres en exercice : 43  
Présents : 32  
Votants : 39  
Date convocation : 16 avril 2026  
Date d'affichage : 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril,  
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué  
à 19h30, s'est réuni à la salle des fêtes à Baillet-en-France,  
en séance publique, sous la présidence de Patrice ROBIN

**Secrétaire de séance : Gilbert MAUGAN**

**Etaient présents (32)** : Éric THERRY, Michel BRAULT, Richard GRIGNASCHI, Christiane AKNOUCHE, Célia DELAHAYE, Delphine DRAPEAU, Jean-Claude TURBAN, Sylvain SARAGOSA, Isabelle SUEUR, Jacques GAUBOUR, Virginie VIEVILLE, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Michel ZEPPENFELD, Nathalie CORBIER, Simon SCHEMBRI, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Laurence CARTIER-BOISTARD, Josette FRAMERY, Nathalie BENYAHIA, Véronique MAGNIER, Hugues BRISSAUD, Franck BREIT, Valérie LECOMTE, Laurence BERNHARDT, Patrice ROBIN, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés avant donné pouvoir (7)** : Sylvie PESLERBE donne pouvoir à Éric THERRY, Romain RENAUD donne pouvoir à Sylvain SARAGOSA, Martine GILLES-DURET donne pouvoir à Nathalie DELISLE-TESSIER, Gilles WECKMANN donne pouvoir à Silvio BIELLO, Pascal BOSRET donne pouvoir à Laurence CARTIER-BOISTARD, Sylvain BRINDEJONC donne pouvoir à Nathalie BENYAHIA, Muriel LE JAN donne pouvoir à Hugues BRISSAUD.

**Absents : (4)** Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Jacques FÉRON, Laurent DABOVAL.

N°2026/79	<b>DELIBERATION PORTANT RECRUTEMENT DE VACATAIRES</b>
-----------	-------------------------------------------------------

*Vu* le Code Général des Collectivités Territoriales,  
*Vu* le Code Général de la Fonction Publique,  
*Vu* l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 13 avril 2026,

***Considérant*** que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires, sous réserve de respecter les trois conditions suivantes :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

***Considérant*** les circonstances exceptionnelles de recourir au vote électronique lors du conseil communautaire d'installation du 1<sup>er</sup> avril 2026, avec l'assistance d'agents experts dans ce domaine,

**Sur proposition du Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**RECRUTE** deux vacataires pour effectuer une assistance au vote électronique pour la préparation et l'installation du conseil communautaire de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France, respectivement pour une durée de 10 heures, et pour une durée de 14 heures, sur la journée du 1<sup>er</sup> avril 2026 ;

**RÉMUNÈRE** ces vacations, respectivement sur la base d'un forfait brut de 234.90 € pour 10 heures et sur la base d'un forfait brut de 328.86 € pour 14 heures ;

**IMPUTE** les crédits correspondants au budget de la C3PF.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Président, Patrice Robin